

CONSEIL DE L'EUROPE - COUNCIL OF EUROPE

DIRECTION DE L'INFORMATION

DIRECTORATE OF INFORMATION

097/044/007

Ce sommaire des débats à l'Assemblée n'est pas officiel;
il permet seulement aux journalistes de suivre le cours des travaux.
Ne pas citer avant d'en contrôler l'exactitude.

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

du

CONSEIL DE L'EUROPE

Vingt-septième Session Ordinaire

(Deuxième Partie)

DIXIEME SEANCE

Judi 2 octobre 1975

10 heures

(mas resumido, en francés)

- La séance est ouverte à 10 h.05 sous la présidence de M. Karl CZERNETZ (SPÖ autrichien), Président.

LA SITUATION EN ESPAGNE

- L'ordre du jour appelle le débat sur la situation en Espagne.

- Présentation par M. Reale du rapport de la Commission des pays européens non membres, Doc. 3661.

- Présentation de l'avis oral de la Commission des questions politiques.

- Discussion et votes sur le projet de résolution, Doc. 3661 et amendements.

M. le PRESIDENT invite les orateurs à respecter leurs temps de parole afin que le débat puisse se terminer vers 13 h.

Il propose ensuite que les votes sur le projet de résolution et sur les amendements aient lieu cet après-midi, à l'issue du débat sur l'Agence Spatiale Européenne.

M. Giuseppe REALE (démocrate chrétien italien), rapporteur de la Commission des pays européens non membres, malgré son désir d'être impartial, ne peut s'empêcher d'évoquer la lueur des fusils qui ont coupé les espérances de 5 jeunes gens. Il ne lui a pas été possible de retourner en Espagne car le Gouvernement de ce pays a jugé bon de différer le voyage jusqu'en 1976.

Il lui a dès lors fallu glâner des informations à diverses sources disponibles.

Le rapporteur rappelle la proposition faite par le Conseil de l'Europe en 1974 d'examiner les perspectives d'évolution en Espagne à la lumière des événements du Portugal et de la situation économique.

Le discours de M. Navarro , prononcé aux Cortes le 12 février 1975 semblait indiquer une orientation nouvelle mais le rapporteur rappelle que toute libéralisation restait soumise à trois conditions : la lutte contre le communisme, le renforcement de l'union nationale et l'acceptation de la monarchie. C'est ce qui fait que cette volonté déclarée de libéraliser les " associations politiques " n'a pu se traduire dans les faits.

Le rapporteur constate que la vie politique espagnole officielle étouffe toute liberté d'expression. En effet, de multiples tracasseries empêchent la création de formations politiques d'opposition.

Il rappelle que des peines prononcées contre des militants des commissions ouvrières d'obédience communiste furent allégées. Cela semblait indiquer, en février dernier, un certain assouplissement. Mais, constate-t-il, il subsiste de graves entraves au droit de grève et les syndicalistes officiels ne sont pas représentatifs de la classe ouvrière.

Ce sommaire des débats à l'Assemblée n'est pas officiel ;
il permet seulement aux journalistes de suivre le cours des travaux.
Ne pas citer avant d'en contrôler l'exactitude.

rectificatif à la page 15 du compte rendu de ce
matin, 2 octobre 1975

Orateur M. Bertil LIDGARD

second paragraphe:

" L'orateur termine en estimant que l'Espagne reste un
membre potentiel de l'Europe et qu'en gardant ce pays au sein du
CCC les pays démocratiques pourront conserver une réelle possibilité
d'influencer l'évolution de la démocratie en Espagne" .

rectificatif à la page 22

Orateur M. Maarten de NIET

" En conclusion il dit pouvoir marquer son désaccord complet
sur les interventions de MM. Muller et Piket

Ce sommaire des débats à l'Assemblée n'est pas officiel ;
il permet seulement aux journalistes de suivre le cours des travaux.
Ne pas citer avant d'en contrôler l'exactitude.

- 3 -

L'orateur croit que le retour en Espagne de 50.000 travailleurs émigrés a accentué la poussée démocratique.

A propos de la liberté d'expression, M. Reale rappelle qu'un progrès avait été enregistré. Malheureusement, cette libéralisation fut de courte durée et l'on en est revenu à une censure très stricte, à la saisie et même à l'interdiction de publications. Les correspondants étrangers des journaux espagnols se plaignent parce que leurs articles sont censurés, mutilés ou même falsifiés.

Le rapporteur en vient au problème basque et cite le "Times" du 29 mai qui parlait de "l'intensité de la répression et de l'escalade de la violence!". Il poursuit en se référant au rapport d'Amnesty International qui fait état de tortures policières et d'intimidations de la part des extrémistes de droite.

Le rapporteur se réfère ensuite aux proclamations d'état d'urgence en pays basque et aux nombreuses condamnations à mort qui furent prononcées. En effet, onze militants du F.R.A.P. ont été condamnés à la peine capitale. Si six d'entre eux furent finalement grâciés par le Caudillo, les cinq autres viennent d'être fusillés.

M. le PRESIDENT reconnaît l'extrême intérêt du discours du rapporteur. Il demande cependant aux orateurs de ne pas trop excéder leur temps de parole afin que l'on puisse terminer le débat ce matin.

M. Giuseppe REALE, rapporteur de la commission des pays européens non membres, signale ensuite que des grèves ont éclaté à Bilbao, ce qui prouve que la violence n'arrête pas la violence. Il craint que les difficultés ne croissent en Espagne, car les forces démocratiques de ce pays, rejetées dans la clandestinité, ne peuvent participer au pouvoir.

Soulignant qu'il ne désire pas s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Espagne, M. Reale estime toutefois que le Conseil de l'Europe doit relever les entorses faites aux droits de l'homme. Ceux-ci ne peuvent être soumis à des impératifs militaires.

Le souci de l'humain doit prévaloir et le rapporteur se demande ce qui restera du régime de Franco si les perspectives d'ouverture se ferment et si la peur s'installe en Espagne.

C'est dans cet esprit qu'a été rédigé le projet de résolution, conclut M. Reale.

M. LE PRESIDENT insiste à nouveau pour que les orateurs soient brefs.

Lord Duncan SANDYS (conservateur britannique) est convaincu que l'Assemblée approuvera le Président s'il limite le temps de parole des orateurs.

M. Walter HOFER (Union démocratique du centre), Président de la Commission des pays européens non membres, propose que le temps de parole soit limité à cinq minutes.

M. Serge BOUCHENY (communiste français) souligne l'importance du débat et souhaite qu'il ne soit pas "baclé". Il suggère dès lors d'envisager une séance de nuit.

M. LE PRESIDENT ne croit pas qu'une séance de nuit soit une bonne solution, car le débat risque de se dérouler alors devant une assistance clairsemée. Dès lors, il propose, à son tour, la réduction du temps de parole à cinq minutes.

Ce sommaire des débats à l'Assemblée n'est pas officiel ;
il permet seulement aux journalistes de suivre le cours des travaux.

Ne pas citer avant d'en contrôler l'exactitude.

- 5 -

M. J. DICKSON MABON (travailliste britannique)

proteste contre le fait que le Gouvernement espagnol ait refusé à plusieurs reprises de recevoir M. Reale , rapporteur de l'Assemblée. Il espère qu'après ce débat , le Gouvernement espagnol reverra sa position et recevra M. Reale dont il approuve le rapport.

Comme M. Reale, l'orateur déplore qu'après une timide libéralisation le régime espagnol en soit revenu à la dictature pure et simple. Analysant la situation politique espagnole, M. Mabon constate l'existence de tout un éventail de formations politiques démocratiques. Il affirme, en conclusion, que l'Assemblée se doit d'oeuvrer en faveur du rétablissement de la démocratie en Espagne.

M. Günther MÜLLER (CDU-CSU allemand) fait observer que certains événements en Espagne ont été plus positifs que dans d'autres pays. Il songe notamment à la possibilité, pour la presse de l'Europe libre, de se rendre dans ce pays. Ce processus de libéralisation a été enrayé à la suite du meurtre de 17 policiers. Or l'orateur, qui est opposé à la peine de mort et qui aurait souhaité que ces peines soient commuées, rappelle que 12 de ces policiers n'avaient pas participé à la répression.

Il regrette l'intervention du Ministre de l'éducation et des affaires culturelles de Suède. Car d'autres pays violent aussi les droits de l'homme sans que cela provoque des réactions. C'est le cas en Yougoslavie où un professeur a été jeté en prison pour 7 ans parce qu'il avait critiqué l'URSS.

L'orateur s'étonne que le Premier Ministre des Pays-Bas, ait pris la tête d'une manifestation contre l'Espagne alors qu'une délégation de son parti visitant actuellement la République fédérale allemande a reconnu que la construction du mur de Berlin brimait les libertés individuelles en République démocratique allemande. Il s'indigne de l'attitude du Président du Mexique Etcheverry qui a encore les mains ensanglantées par

le meurtre en 1968 de 200 étudiants. "Quelle est cette morale à deux visages?" s'exclame M. Müller, qui estime que sous le masque de l'indignation se cache souvent le visage de l'hypocrisie.

Il demande qu'on n'oublie pas le sort des veuves et des orphelins et, dès lors, la démocratie ne doit pas se faire à sens unique. Faut-il désormais libérer les terroristes de l'IRA ou les assassins faisant partie de la bande à Bader? demande M. Müller. Il ne peut, dès lors, s'associer à ceux qui s'indignent unilatéralement et se prononce contre les mesures de boycottage de l'Espagne qui ne servent à rien. Pour sa part, M. Müller souhaite en conclusion que l'on aide l'Espagne par la poursuite du dialogue.

M. le PRESIDENT rappelle encore à tous les orateurs qu'ils doivent respecter le temps de parole fixé à 5 minutes.

M. Kai NYBORG (Parti progressiste danois) condamne le régime espagnol comme toutes les dictatures. Cela dit, il constate que la presse à sensation monte en épingle les incidents actuels. Il note que les Espagnols récemment exécutés ont été condamnés pour des délits tels que assassinats de policiers ou de gendarmes. Il signale aussi qu'ils appartiennent à des groupes politiques extrémistes et ouvertement terroristes.

L'orateur constate que des violations de droits de l'Homme se produisent dans de nombreux pays, même en Europe où, par exemple, des citoyens de Berlin-Est sont abattus lorsqu'ils veulent gagner un pays libre.

Il estime qu'il importe aussi de lutter contre les menées terroristes.

Nous sommes tous d'accord pour condamner la peine capitale, mais il faut faire preuve de réserves lorsqu'on veut s'immiscer dans les affaires d'un Etat. Si l'on condamne le peuple espagnol sans tenir compte de son particularisme, on risque de durcir encore le régime actuel de l'Espagne, conclut l'orateur.

**Ce sommaire des débats à l'Assemblée n'est pas officiel;
il permet seulement aux journalistes de suivre le cours des travaux.
Ne pas citer avant d'en contrôler l'exactitude.**

- 7 -

M. Franz AMREHN (CDU/CSU allemand) estime que l'évolution de l'Espagne durant les deux derniers siècles rend son cheminement vers la démocratie plus difficile. Les déclarations de Juan Carlos concernant une démocratisation du régime ont eu pour effet de libérer des forces contraires.

L'orateur félicite le rapporteur et estime que le Conseil de l'Europe doit réagir à l'interdiction faite à M. Reale de pénétrer en Espagne.

Malgré le recul dû aux événements récents, M. Amrehn ne désespère pas de voir reprendre l'évolution démocratique. Il souligne l'horreur des récentes exécutions, mais condamne également les méthodes terroristes. L'escalade dans la violence peut conduire à une nouvelle guerre civile dans un pays qui souffre encore des blessures encourues de 1936 à 1939.

En conclusion, l'orateur demande au Conseil de l'Europe de ne pas aggraver la situation et souhaite que l'on poursuive la libéralisation de l'Espagne par le dialogue.

M. Karl Eric HOLST (social démocrate danois) constate qu'une épreuve de force est actuellement engagée en Espagne entre le pouvoir fasciste et le peuple. Il stigmatise le Général Franco qui, arrivé au pouvoir voici trente-neuf ans, sur un million de morts continue à organiser la torture.

Il se réjouit de ce que de nombreux pays européens aient rappelé leurs ambassadeurs à Madrid.

Le Conseil de l'Europe ne peut pas se taire aujourd'hui. Il doit condamner le régime dictatorial fasciste.

A Saint Sébastien, signale M. Holtz, la police a empêché la célébration d'une messe à la mémoire des 5 martyrs.

Il faut dire clairement de quel côté nous nous trouvons dans cette affaire qui intéresse les droits de l'homme, conclut l'orateur.

M. Frederik PIKET (chrétien historique néerlandais) désire relater les événements dans leur ordre chronologique.:

- des terroristes ont tué des policiers.
- ceux-ci ont laissé des veuves et 41 orphelins
- les criminels ont été condamnés à mort
- les procédures pénales ne se sont pas déroulées conformément à l'article 6 de la Convention des droits de l'homme.
- la presse a écrit que le monde s'opposait aux exécutions par le garrot
- les criminels ont été fusillés et non exécutés au garrot
- en Europe des manifestations ont eu lieu contre Franco et contre la peine de mort.

L'orateur ne désire se laisser guider ni par la gauche ni par la droite. Il demande que la justice soit rendue à gauche et à droite de façon identique pour les pauvres et pour les riches.

Il estime que sous prétexte de justice, les socialistes attaquent un pays de droite, alors que des violations des droits de l'homme ont lieu aussi dans les pays de gauche.

Ce sommaire des débats à l'Assemblée n'est pas officiel ;
il permet seulement aux journalistes de suivre le cours des travaux.
Ne pas citer avant d'en contrôler l'exactitude.

- 9 -

Ne gêle-t-on pas les relations avec les pays de l'Est? demande M. Pilet. Certains livres sont interdits dans ces pays, alors que les livres socialistes sont en vente en Espagne. Pourquoi demander le boycott des vacances en Espagne, alors qu'on se rend dans les pays de l'Est, s'exclame l'orateur, qui souhaite encore que la justice s'applique à gauche et à droite.

Il demande en conclusion qu'un article relatif à l'objectivité à gauche et à droite soit ajouté à la Déclaration des Droits de l'Homme.

M. le PRESIDENT lance un nouvel appel pour que les orateurs respectent le temps de parole.

M. Arne CHRISTIANSEN (Libéral danois) estime que la résolution devrait recueillir l'unanimité de l'Assemblée. Sinon, le but atteint sera à l'opposé de celui visé. L'orateur demande donc que l'on fasse preuve de prudence et de circonspection.

M. Klaus RICHTER (S.P.D. allemand) croit que M. Müller aura bonne presse en Espagne puisqu'il a tenu le même langage que le fasciste qui est ministre espagnol de l'Intérieur. L'orateur constate que la répression franquiste ne frappe pas seulement les terroristes, mais surtout les militants politiques qui s'efforcent de rétablir légalement la démocratie en Espagne.

Mme Eva ROTHENBORG (Parti progressiste danois) estime essentiel que le débat entre représentants des pays démocratiques européens aboutisse à une résolution votée unanimement.

Le but ne doit pas être d'apporter de l'eau au moulin de certaines tendances politiques, mais bien de dégager une ligne de conduite démocratique. Il convient de protester, non pas contre la poursuite des criminels, mais contre les procédures judiciaires irrégulières. La démocratie doit traduire la volonté

des peuples de gérer leur Etat et elle ne peut être construite sur des déluges de sang et sur le meurtre fratricide, souligne l'orateur.

En conclusion, Mme Rotherberg demande qu'on démontre que les problèmes peuvent être résolus autour d'une table plutôt que par le meurtre.

M. Pieter STOFFELEN (travailliste néerlandais) pense que le débat porte non seulement sur l'exécution de cinq militants espagnols, mais aussi sur le maintien en Espagne d'un régime dictatorial empêchant l'exercice de toutes les libertés fondamentales.

Il signale qu'il y a 10.000 prisonniers politiques en Espagne, dont l'immense majorité est détenue pour des raisons "non violentes" comme, par exemple, l'organisation de grèves professionnelles. L'orateur constate que le régime franquiste est intrinsèquement fasciste. Ce serait donc honte si le Conseil de l'Europe devait seulement entamer une discussion avec l'Espagne.

Il conclut, en demandant l'exclusion de l'Espagne de tous les organismes européens.

M. Uno HEDSTROM (social démocrate suédois) dit que c'est avec dégoût et horreur que le peuple suédois a suivi les derniers événements en Espagne.

Le gouvernement de Stockholm a rappelé son ambassadeur à Madrid et le Premier Ministre a stigmatisé le gouvernement espagnol.

Ce sommaire des débats à l'Assemblée n'est pas officiel ;
il permet seulement aux journalistes de suivre le cours des travaux.

Ne pas citer avant d'en contrôler l'exactitude.

- 11 -

L'orateur considère que le Conseil de l'Europe doit démontrer sa solidarité avec les espagnols luttant pour la liberté et la démocratie. Il conclut en se ralliant au projet de résolution et en demandant une politique de non coopération avec le Gouvernement espagnol actuel.

M. Sotirios PAPAPOLITIS (E.K.N.D. grec) est surpris en constatant que la condamnation d'actes, violant les droits de l'homme, puisse encore dépendre de l'appréciation de faits sur base d'idéologies partisans. La condamnation de l'Espagne fasciste doit se fonder sur la nécessité de dénoncer le tableau tragique que présente ce pays. Dès lors, l'orateur demande qu'on traduise en actes la volonté du Conseil de l'Europe de se battre pour ses idées afin que le peuple espagnol sache qu'il ne lutte pas isolément.

M. John PAGE (conservateur britannique) rappelle les déclarations de M. Zachrisson qui souhaitait que les groupes démocratiques de l'Espagne sachent que le Conseil de l'Europe était à leur côté.

Il demande au Ministre suédois et à ses partisans s'ils admettent les actes terroristes du FRAP, tout en sympathisant avec les souffrances des familles des policiers tués. Les démocrates européens sont dégoûtés de la vague de terrorisme qui déferle sur l'Espagne et il souhaite que l'Assemblée ne réponde pas à la solidarité demandée avec les groupes terroristes.

M. René La COMBE (UDRfrançais) croit qu'il ne fait pas condamner purement et simplement l'Espagne. C'est avec joie que le Conseil de l'Europe l'accueillera quand elle possédera des institutions démocratiques.

Pour l'instant, l'orateur stigmatise la caricature de justice qui a prévalu en Espagne. Si les Etats ne peuvent tolérer que l'on tue leurs policiers, il est néanmoins inadmissible que l'on prive les accusés des moyens légaux de défense.

Il faut condamner le régime franquiste, dit M. La Combe, mais faut-il pour autant rompre toutes relations avec l'Espagne? Si l'on prend pour critère le respect des Droits de l'Homme, on constate qu'il n'y a que 20 pays dans le monde qui les respectent. L'orateur note que les réactions de l'URSS sont fort discrètes en raison de l'existence de puissants intérêts. Il regrette que les journaux, la radio et la télévision parlent si souvent des tueurs, mais jamais des veuves et des orphelins des victimes.

Il conclut en demandant que l'action du Conseil de l'Europe soit basée uniquement sur la Charte des Droits de l'Homme.

M. André DEQUAE (social chrétien belge) rappelle que le 26 septembre, la Conférence des Présidents du Parlement européen a adressé un télégramme au Gouvernement espagnol. Aux Présidents des parlements nationaux des Neuf, s'étaient joints ceux des parlements de la Suisse, de l'Autriche, de la Suède et de la Norvège, le Président du Conseil de l'Europe et le Président du Parlement européen. Ceux-ci ont demandé que soient commuées les peines de mort. Les présidents condamnent ainsi les violations des droits de l'Homme et le fait que les droits de la défense n'ont pas été respectés. Cette condamnation, souligne M. Dequae, se basait sur le non-respect des concepts humanitaires. Sur cette même base, il convient de condamner aussi le terrorisme qui tue des hommes qui ne sont généralement pas les responsables des faits politiques incriminés. Tout ceci résume parfaitement la position de la délégation belge, conclut l'orateur, qui souhaite l'adoption unanime d'une résolution rédigée dans ce sens.

**Ce sommaire des débats à l'Assemblée n'est pas officiel ;
il permet seulement aux journalistes de suivre le cours des travaux.**

Ne pas citer avant d'en contrôler l'exactitude.

- 13 -

Mme Liv AASEN (travailleuse norvégienne) constate que les cinq exécutions qui viennent d'avoir lieu en Espagne prouvent que la libéralisation du régime espagnol n'était qu'un mythe. Aujourd'hui, l'Espagne franquiste est justement coupée du monde démocratique par un rideau d'horreur, s'exclame-t-elle.

Elle demande que l'Espagne soit exclue de toute coopération culturelle européenne. L'orateur qualifie ensuite de "terrorisme silencieux" les tortures policières espagnoles.

Pour conclure, elle déclare qu'il est particulièrement émouvant que ce débat se tienne le jour même où, partout en Europe et dans le monde, se manifeste un mouvement de solidarité avec les démocrates espagnols.

Sir John RODGERS (conservateur britannique) condamne à son tour, la procédure judiciaire adoptée en Espagne. Toutefois, il convient de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays, où le régime de Franco approche de sa fin. Si l'on condamne les événements d'Espagne, il faut aussi condamner le terrorisme, forme de guerre occulte, qui ignore les conventions de Genève. Le terrorisme, estime l'orateur, souhaite infléchir les décisions des gouvernements sans passer par les formes démocratiques. Il doit dès lors être condamné partout où il se manifeste. "Qui condamne les assassinats commis sur le mur de Berlin ?", demande Sir John Rodgers, qui souhaite qu'on fasse preuve de sens politique. En aidant l'Espagne à réinstaurer les droits de chacun, le Conseil de l'Europe aiderait le peuple espagnol, conclut l'orateur.

M. Jean COUTSOCHERAS (P.A..S.O.K. grec) cite Eschylle qui disait que l'on ne comprend la valeur d'une chose que quand on la perd. Nous, les grecs, dit-il, savons que c'est la liberté qui est le bien le plus précieux au monde.

L'orateur est solidaire des militants anti-franquistes qui luttent courageusement contre l'odieuse dictature fasciste. Se référant à l'exemple récent de la Grèce, il croit qu'il faut renforcer la résistance au fascisme.

L'orateur préconise la cessation de tous rapports avec l'Espagne franquiste. Il faut lutter partout contre le fascisme, conclut-t-il .

M. Olaf SCHWENCKE (SPD allemand) souligne l'importance de l'autorité morale du Conseil de l'Europe. " Le fascisme a une fois de plus montré son vrai visage : la force brutale." déclare l'orateur qui ajoute que chacun doit exprimer ses sentiments au sein du Conseil.

Il estime que des signes annonciateurs de l'apparition de la démocratie en Espagne sont cependant décelables. Ceci doit inciter les démocrates européens à manifester de façon tangible leur appui à ce processus de libéralisation.

En conclusion, au nom du groupe socialiste, M. Schwencke demande que le Conseil de l'Europe propose la candidature du Père Luis Maria Scherinx, actuellement emprisonné en Espagne, au Prix Nobel de la Paix pour 1976.

M. Frédérik PORTHEINE (libéral néerlandais) estime que les récentes exécutions en Espagne ne sont qu'un aspect partiel du problème général de la violation des libertés démocratiques. Il affirme qu'on ne peut pas manifester une indignation à sens unique. L'orateur se déclare dès lors opposé à toute forme de boycottage économique.

Ce sommaire des débats à l'Assemblée n'est pas officiel ;
il permet seulement aux journalistes de suivre le cours des travaux.
Ne pas citer avant d'en contrôler l'exactitude.

- 15 -

Il déplore pourtant le recul du rétablissement de la démocratie en Espagne.

M. Raymond FLETCHER (travailleiste britannique), se référant aux déclarations de M. Müller, rappelle que les terroristes de l'IRA sont traduits et condamnés par des tribunaux ordinaires. A la suite de plaintes introduites pour mauvais traitements, le Gouvernement britannique a constitué une commission d'enquête.

L'orateur souhaite qu'on ne réponde pas à la violence par la violence. Il souligne, en outre, que ce ne sont pas uniquement les Droits de l'Homme qui ont été violés, mais également la loi instaurée en Espagne par le régime franquiste.

En conclusion, M. Fletcher déclare que le Conseil de l'Europe doit apporter son appui à ceux qui luttent pour la démocratie, tout en condamnant les violences, d'où qu'elles viennent.

M. Bertil LIDGARD (conservateur suédois), ne peut généralement, comme membre de l'opposition suédoise, appuyer les prises de positions de son Gouvernement. Mais cette fois, il marque son accord avec la condamnation du Gouvernement espagnol par le Gouvernement suédois. C'est du devoir du Conseil de l'Europe de réagir sans ambiguïté, dit-il. Il considère pourtant qu'il ne faut pas couper les ponts, mais plutôt tenter d'ouvrir prochainement des brèches pour contribuer au rétablissement de la démocratie.

L'orateur termine en estimant que la coopération culturelle n'est plus possible avec l'Espagne, tant qu'elle vivra sous un régime qui viole les droits de l'Homme, mais, conclut-il, l'Espagne reste un membre potentiel de l'Europe.

Lord Duncan SANDYS (conservateur britannique) condamne les sentences et les exécutions intervenues en Espagne.

Il croit cependant qu'il faut faire preuve d'équité.

En Europe et ailleurs, il existe des régimes plus totalitaires encore que celui de Madrid. Si l'on veut condamner le régime dictatorial espagnol, il faut condamner aussi tous les autres régimes dictatoriaux du monde, déclare-t-il. L'orateur est opposé à l'indignation sélective et se dit adversaire de la rupture des liens avec l'Espagne, mesure qui ne ferait que retarder son évolution démocratique.

M. Serge BOUCHENY (communiste français) rappelle que toute la lutte du peuple espagnol depuis quarante ans s'est faite pour l'indépendance et pour la liberté. "Nul n'a mis le peuple espagnol à genoux", ajoute l'orateur, qui souligne la nécessité pour des gouvernements démocratiques de boycotter le régime franquiste. "Comment des gens ont-ils pu voir une évolution démocratique de l'Espagne", se demande M. Boucheny, qui décèle dans cette attitude la vieille complicité qui lie la droite européenne au régime phalangiste. Une politique qui compose avec le régime de Madrid exclut les forces démocratiques, ajoute M. Boucheny, qui demande, en conclusion, que le Conseil de l'Europe apporte son appui total aux démocrates en lutte, car il estime que la recommandation soumise au suffrage de l'Assemblée est trop modérée.

M. Philippe WHITEHEAD (travailleliste britannique) regrette que l'Assemblée ne puisse se montrer unanime. Or, il faut condamner le régime fasciste espagnol. L'orateur s'élève contre ceux qui assimilent l'anti-franquisme à un soutien aux terroristes. Dans les pays démocratiques, les terroristes

Ce sommaire des débats à l'Assemblée n'est pas officiel ;
il permet seulement aux journalistes de suivre le cours des travaux.

Ne pas citer avant d'en contrôler l'exactitude.

- 17 -

eux-mêmes ont droit à procès équitable.

A son tour, M. Whitehead déplore les propos de M. Müller, propos qui plairont certainement au Général Franco qui, hier encore, tenait des propos séniles et brutaux. L'orateur considère que les sinistres événements espagnols sont le dernier acte avant l'écroulement d'un régime aussi cruel qu'archaïque.

L'Europe doit penser au peuple espagnol et rompre les relations avec son gouvernement fasciste, conclut-t-il.

M. Jan Nijco SCHOLTEN (antirévolutionnaire néerlandais) rappelle que deux minutes de silence ont été observées aux Pays-Bas et signale que le Premier Ministre de son pays a condamné également les pays de l'Est. Malgré de nombreux appels à la clémence l'exécution des 5 condamnés a été maintenue et l'orateur qui rejette toute exécution capitale, demande que le Conseil de l'Europe proteste contre celle-ci ainsi que contre les tortures auprès du Gouvernement espagnol. Après avoir plaidé aussi pour la libération des quelques 2.000 prisonniers qui sont torturés en Espagne, M. Scholten demande de ne pas isoler le pays afin de maintenir des échanges avec les forces démocratiques qui y luttent. Il souhaite cependant que l'Espagne ne siège plus dans certaines Assemblées comme l'OTAN.

En conclusion, l'orateur estime qu'il ne convient pas de féliciter ce pays et dès lors il votera contre la proposition de résolution et spécialement contre son paragraphe 7.

M. Claude DELORME (PSRG français) se joint aux nombreux orateurs précédents qui ont déjà exprimé leur réprobation à l'égard des exécutions intervenues en Espagne. Il a été déçu par les propos de M. Müller dont la seule excuse est le jeune âge. L'orateur dit à M. Müller qu'il a vécu, en 1936, les événements d'Espagne, notamment l'arrivée des cohortes hitlériennes et Guernica. Ensuite, il a vécu la résistance.

Il lance un appel à l'Assemblée : en présence de l'acte commis samedi dernier, il faut se pencher sur le dossier Espagne. Même les lois espagnoles n'ont pas été respectées lors de la parodie de procès qui s'est déroulée, dit-il. Les exécutions sont un véritable défi à tous les démocrates européens, et même un défi au Conseil de l'Europe, affirme M. Delorme.

En conclusion, l'orateur demande que l'on saisisse l'occasion pour stigmatiser le Gouvernement qui a violé les droits élémentaires de l'Homme.

M. Pam CORNELISSEN (Pop. Cath. néerlandais) reconnaît que le projet de résolution est un compromis. Mais il l'estime acceptable. Sans approuver les méthodes terroristes, il désire protester contre des sentences basées sur une loi édictée a posteriori. Le Conseil de l'Europe doit condamner cette violation des droits de l'Homme par le Gouvernement espagnol.

L'orateur croit normal que l'opposition recoure à la violence si les droits démocratiques sont bafoués, ce qui n'exclut pas la condamnation de cette violence.

Il lance ensuite un appel pour que l'on s'abstienne de toute action aboutissant à la mort d'innocents et pour que l'opposition espagnole puisse se faire entendre.

Il signale enfin la manifestation d'Utrecht organisée par le Gouvernement néerlandais à laquelle les principaux partis d'opposition ont participé.

M. Vincent TABONE (Parti national maltais) estime que le Conseil de l'Europe ne peut tergiverser : il doit condamner le Gouvernement espagnol. A Malte, des démonstrations d'opposition ont eu lieu; elles traduisaient l'indignation populaire.

Ce sommaire des débats à l'Assemblée n'est pas officiel ;
il permet seulement aux journalistes de suivre le cours des travaux.

Ne pas citer avant d'en contrôler l'exactitude.

- 19 -

S'il condamne toutes les dictatures, l'orateur constate cependant que le cas de l'Espagne est particulièrement flagrant. Les actes de violences y sont le fait de personnes désespérées à qui l'on refuse tout droit à la parole.

Pour conclure, l'orateur demande que le Conseil de l'Europe aide les forces démocratiques qui luttent en Espagne pour la liberté.

M. Erick MENDE (CDU/CSU allemand) rappelle qu'il y a deux ans, le Conseil de l'Europe débattait des événements survenus à l'aéroport de Vienne et condamnait le terrorisme. Celui-ci ne peut être un instrument pour rétablir le droit, même s'il est normal qu'une résistance se manifeste contre la tyrannie. Il a fallu deux années après la déclaration de Mme Golda Meir à Strasbourg et son appel aux arabes pour que les relations commencent à se normaliser avec l'Egypte. Ceci doit servir d'exemple, ajoute l'orateur, qui se prononce contre le boycott qui empêcherait tout dialogue préalable à la démocratisation de l'Espagne.

En conclusion, M. Mende souhaite que l'on fasse preuve de miséricorde vis-à-vis des veuves et des orphelins et des condamnés et, s'adressant au représentant communiste, il souligne que les installations automatiques de tir de la République démocratique allemande sont aussi inhumaines que la pratique du garrot.

M. Constantin GHIATRACOS (EKND grec) souligne l'ampleur du mouvement de protestation qui s'est exprimé à la suite des exécutions capitales en Espagne. Il affirme que le Conseil de l'Europe a le devoir de manifester sa solidarité avec les cinq jeunes combattants anti-fascistes exécutés. Se référant à l'exemple des crimes de la dictature grecque, il demande une condamnation vigoureuse de la dictature espagnole. L'orateur conclut en souhaitant que le Conseil de l'Europe se montre intransigeant à ce sujet.

M. Hilary MILLER (conservateur britannique) comprend et partage l'émotion de ses collègues. Mais il se demande ce que l'on désire obtenir par ce débat.

Il faut être vigilant et circonspect en restant attentif à la vague de terrorisme souvent inspirée par des groupuscules maoïstes. L'orateur souhaite personnellement que l'on maintienne des relations avec l'Espagne, tout en s'élevant contre le terrorisme et en défendant la démocratie parlementaire et les droits de l'Homme. Il regrette que le Conseil de l'Europe n'ait pu élaborer un texte rencontrant l'unanimité des membres et souhaite qu'un nouveau projet de résolution soit élaboré pour arriver à cette unanimité.

M. Jean PERIDIER (socialiste français) condamne vigoureusement le Gouvernement et la prétendue justice d'Espagne. Il se déclare surpris par les interventions de certains membres de l'Assemblée qui cherchent des excuses au franquisme. Si nous ne réagissons pas violemment contre les crimes franquistes, cela risque de faire tâche d'huile en Europe, déclare l'orateur.

Il poursuit en condamnant la violence et les agressions contre les agents de l'autorité, même si ces actes sont dictés par un noble idéal. A son sens, c'est l'atteinte aux droits de l'Homme qui doit être condamnée.

**Ce sommaire des débats à l'Assemblée n'est pas officiel ;
il permet seulement aux journalistes de suivre le cours des travaux.
Ne pas citer avant d'en contrôler l'exactitude.**

- 21 -

L'orateur rappelle qu'un des accusés a été interrogé alors qu'il avait le crâne fracassé. Il a l'impression que certains collègues ignorent la façon particulière dont fonctionne la justice espagnole. Un nouveau décret, celui du 27 août 1975, traite de façon expéditive les terroristes. Nous sommes ici beaucoup à avoir été des terroristes avant d'avoir été reconnu comme des patriotes, s'exclame M. Périquier. Il insiste sur le fait que les condamnations se font de manière expéditive en Espagne. Il rappelle que la législation espagnole interdit en fait toutes les formations politiques y compris celles animées par les socialistes et les catholiques basques.

M. Jakob AANO (chrétien pop. norvégien) ne peut comprendre l'argument de la partialité évoquée par plusieurs orateurs. Il estime qu'il faut protester contre l'attitude d'un pays au moment opportun. Dès lors, il se sent libre de protester "hic et nunc" car actuellement il n'est pas possible de reculer face au comportement des dirigeants espagnols, tout en se réservant de protester ultérieurement contre d'autres régimes.

L'orateur rappelle que l'Espagne a signé la Convention culturelle européenne, et ceci doit constituer la base de l'évolution de ce pays.

Le refus opposé à M. Reale viole de façon flagrante les articles 4 et 11 de cette convention.

Dès lors, M. Aano souhaite, en conclusion, que le Conseil de l'Europe décide qu'il y a empêchement moral et juridique pour l'Espagne de siéger au sein du C.C.C.

M. Renato TREU (démocrate chrétien italien) condamne le système répressif utilisé par de nombreuses dictatures dans le monde.

Stigmatisant l'escalade violence-répression qui se manifeste au Pays Basque, il estime que le Gouvernement espagnol a manifesté le mépris le plus profond pour les droits élémentaires de la défense des accusés

L'orateur rappelle les appels à la clémence lancés par d'éminentes personnalités, y compris Sa Sainteté le Pape. Evoquant les tribunaux d'exception du régime fasciste italien, l'orateur rappelle que c'est l'idéologie fasciste qui a mené à la seconde guerre mondiale.

Il conclut en souhaitant la restauration d'un régime démocratique en Espagne.

M. Maarten de NIET (travailleuse néerlandaise) estime que certains orateurs ont voulu dresser un "écran de fumée" en essayant de se faire passer pour des opposants dynamiques aux régimes fascistes. Il s'agit aujourd'hui, souligne-t-il, de discuter d'un pays de l'Europe occidentale qui croit pouvoir être reconnu comme un régime démocratique.

En conclusion, il dit pouvoir marquer son accord sur les interventions de MM. Müller et Picket.

- Le débat est interrompu. Il sera poursuivi cet après-midi après le débat sur l'agence spatiale européenne.

- La séance est suspendue à 13 h 50.

- Elle sera reprise à 15 heures.

**Ce sommaire des débats à l'Assemblée n'est pas officiel ;
il permet seulement aux journalistes de suivre le cours des travaux.
Ne pas citer avant d'en contrôler l'exactitude.**

- 8 -

- Le débat est clos.

VOTE

- Le projet de recommandation (doc.3655) est adopté.

LA SITUATION EN ESPAGNE

(Suite du débat)

- L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la situation en Espagne (réponses des rapporteurs et présidents des Commissions et votes sur les amendements et sur le projet de résolution, doc.3664 et amendements).

M. Giuseppe REALE (démocrate chrétien italien), rapporteur de la Commission des pays européens non membres, constate qu'il y a eu unanimité pour condamner la violence et le terrorisme. Il y a aussi eu unanimité pour condamner la procédure utilisée pour juger et exécuter les cinq jeunes Espagnols.

Le Conseil de l'Europe doit aider l'Espagne à revenir vers la démocratie, dit le rapporteur, qui souhaite qu'on arrive à une résolution susceptible d'être adoptée à l'unanimité. Outre le fait que M. Reale n'a pas été accueilli en Espagne, les recommandations adressées à ce pays n'ont pas été suivies.

65 % du peuple espagnol n'a pas connu la guerre civile et est prêt à accueillir le système démocratique.

Les forces démocratiques clandestines doivent être aidées pour éviter des situations sanglantes après Franco, dit le rapporteur, qui se demande s'il est utile de rompre tout contact avec l'Espagne. De toute manière, quelles que soient les volontés du Conseil de l'Europe, des échanges seront maintenus : ceux résultant des accords militaires de l'OTAN, des agissements des sociétés multinationales, du tourisme, des activités culturelles et des migrations.

Ce sommaire des débats à l'Assemblée n'est pas officiel ;
il permet seulement aux journalistes de suivre le cours des travaux.

Ne pas citer avant d'en contrôler l'exactitude.

- 9 -

Au delà des passions, il faut raisonner lucidement tout en étant solidaires du peuple espagnol, car le Conseil de l'Europe doit être à ses côtés pour défendre ses aspirations démocratiques, conclut le rapporteur

M. Walther HOFER (union démocratique du centre, suisse)
Président de la commission des pays européens non membres, constate qu'il est normal que des opinions divergentes se soient faites entendre dans ce débat. Mais la préoccupation commune du Conseil de l'Europe doit être de tout mettre en oeuvre pour que l'Espagne puisse revenir dans la famille européenne, y compris sur le plan politique. Il faut trouver des formules qui puissent rallier chacun des membres de l'Assemblée à une telle préoccupation.

M. Dickson MABON, rapporteur pour avis de la commission des questions politiques, constate que le projet de résolution condamne le chef de l'Etat espagnol. Quant à lui, il ne voit pas la consécration qui peut résulter d'une exécution par fusillade plutôt que par le garrot. A M. Page, il déclare qu'il croit qu'il y a un malentendu car, dans son exposé, le Ministre suédois n'a pas considéré tous les groupes comme étant terroristes. Le rapport de M. Reale insiste sur le viol de la loi, même en regard de la législation espagnole.

Le rapporteur félicite ensuite M. Dequae et souhaite qu'une unanimité se fasse pour voter le projet de résolution. Ceci se justifie d'autant plus que le Parlement Européen a déjà parlé de "gel" des relations avec l'Espagne. Dès lors, M. Mabon croit que le Conseil de l'Europe doit adopter une résolution rédigée de manière ferme.

(M. Karl Czernetz reprend place au fauteuil)

Ce sommaire des débats à l'Assemblée n'est pas officiel ;
il permet seulement aux journalistes de suivre le cours des travaux.
Ne pas citer avant d'en contrôler l'exactitude.

- 10 -

M. Edmond NESSLER (UDR français) signale qu'il a lu dans le "Figaro", entre la séance de ce matin et celle de cet après-midi, une réponse qui vient d'Espagne. Il s'agit de déclarations faites mardi à la télévision d'état suite aux manifestations qui se sont déroulées un peu partout après l'exécution des cinq jeunes.

L'orateur se contentera de citer cette seule phrase :
"telle est la rançon que paye aujourd'hui l'Europe coupable d'avoir détruit en 1945 le rempart anti-communiste que constituait le régime hitlérien".

Cela suffit à mon édification, dit encore M. Nessler.

- Le débat est clos.

VOTES

- Les amendements n° 1, 2 (avec le sous-amendement n° 1) , 3, 4, 6, 8, (avec le sous-amendement n° 1), et 9 (avec la substitution des mots " espère que le Comité des Ministres" aux mots " fait appel au Comité des Ministres ") sont adoptés.

- Les amendements N° 5 et 7 sont rejetés.

Le sous-amendement n° 1 à l'amendement n° 3 est rejeté.

- Le projet de résolution (Doc. 3661) est adopté tel qu'il a été amendé.

M. LE PRESIDENT après avoir remercié le rapporteur, se réjouit du large débat qui a suivi son intervention. Toutes les opinions représentées en Europe ont pu s'exprimer démocratiquement dans l'enceinte du Conseil de l'Europe. Si une unanimité n'a pu se dégager, une très large majorité s'est toutefois prononcée en faveur du projet de résolution.